

Formule Sportive et
Règlement Particulier des Epreuves (RPE)
Qualifications et Championnat Régional
M15 féminin et **M15 masculin**



Commission Régionale Sportive (CRS)

Tél. 07 86 49 99 51  crs@volleyidf.org

Dernière mise à jour le, lundi 21 septembre 2026

Saison sportive : 2026/2027

En attente d'approbation par le prochain Comité Directeur

En cas de force majeure et sur décision de l'instance dirigeante de l'organisme concerné (FFvolley, Ligue), le présent règlement peut être modifié ou adapté, en cours de saison, par la Commission Sportive référente.

Important : la ligue d'Ile de France vous a fourni des Kakémonos concernant la violence dans le sport, vous êtes priés de les positionner dans vos salles, pour chaque match quand vous recevez.

Art 1. Généralité

Nom de l'épreuve	Qualifications Régionales / Championnat Régional
Catégorie	M15 Féminin et Masculin
Abréviation	QMF et QMM – EMF et EMM
Commission sportive référente	CRS Île de France
Forme de jeu	6x6
Genre	Féminin / Masculin

Art. 2 Participation des GSA

Nombre d'équipes engagées en qualification	- M15 F : 48 équipes - M15 M : 48 équipes
Nombre d'équipes qualifiées en championnat	- M15 F : 28 équipes - M15 M : 28 équipes
Compétition nécessitant un droit sportif	Oui
Nombre maximum d'équipe ou collectif par GSA	2

Art. 3 Licences des joueurs (ses)

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueurs (ses)	Compétition « Extension Volley-Ball »
Option OPEN autorisée	Oui
Regroupement de licenciés autorisé	Non
Mixité autorisé	Non
Type de licence mutation autorisée	Régionale et Nationale et Exceptionnelle
Catégories autorisées	
M15	Oui
M13 avec simple surclassement	Oui

Art. 4 Licences des officiels

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour l' entraîneur et les entraîneurs adjoints	Encadrement « Extension Educateur Sportif »
Type de licence autorisée dans l'épreuve pour le médecin , le kinésithérapeute , l' ostéopathe ou le préparateur physique (accompagnée des diplômes nécessaires)	Encadrement « Extension Soignant »
Type de licence autorisée dans l'épreuve pour assurer les fonctions d' Arbitre (Pour les arbitres officiels)	Encadrement « Extension Arbitre »

Art. 5 Constitution des collectifs et des équipes

Dans l'équipe (joueurs (ses) autorisés (es) par match)	
Nombre maximum de Joueuses inscrites sur la feuille de match sans l'obligation d'inscrire un (1) libero	12
Nombre maximum de Joueuses inscrites sur la feuille de match avec l'obligation d'inscrire un (1) ou deux (2) liberos	13 OU 14
Nombre maximum de joueurs (ses) mutés (es)	2
Nombre maximum de joueurs (ses) mutés (es) « exceptionnelles »	1 (Voir Art 21C du RGLIGA : Règlement Général des Licences et des GSA))
Nombre maximum de joueurs (ses) option OPEN par match	Illimité (Voir Art 48 du RGLIGA : Règlement Général des Licences et des GSA))
Nombre maximum de joueurs (ses) « assimilés français » (AFR)	illimité

NB : Le nombre de changements autorisés par set et par équipe, lors des qualifications régionales et du championnat régional, est fixé à **8, dans le respect des règles des lois du jeu.**

Art. 6 Calendrier

Jour officiel des rencontres	Samedi
Plage d'implantation autorisée sans la nécessité d'un accord préalable du GSA adverse (Vert)	Samedi : 14h00 à 15h00 (selon la disponibilité des gymnases)
Plage d'implantation autorisée avec la nécessité d'un accord préalable du (es) GSA adverse (s) (Rouge)	Samedi : 13h00 à 13h30 Dimanche : 09h00 à 10h00
Dates des tours de qualification et du championnat Régional M15 F et M15 M :	Le dimanche (10h00): - 27 septembre 2026 – Tour 1 des qualifs Les samedis : - 17 octobre 2026 – Tour 2 des qualifs - 14 novembre 2026 – Journée n°1 - 28 novembre 2026 – Journée n°2 - 12 décembre 2026 – Journée n°3 - 23 janvier 2027 – Journée n°4 - 27 février 2027 – Journée n°5 - 13 mars 2027 – Journée n°6 - 24 avril 2027 – Journée n°7
Finales « OR » à 6 équipes sur une journée : les 4 équipes de la ligue « OR », ainsi que les 2 équipes classées 1 ^{re} de la ligue « ARGENT », à l'issue de la dernière journée du championnat.	- Dimanche 23 mai 2027
Finales « ARGENT » à 6 équipes sur une journée : les équipes classées 2 ^{es} et 3 ^{es} de la ligue « ARGENT » (4), ainsi que les 2 équipes classées 1 ^{res} de la ligue « BRONZE », à l'issue de la dernière journée du championnat.	- Dimanche 23 mai 2027
Finales « BRONZE » sur deux journées : - 1 ^{re} journée à 16 équipes : les équipes classées 4 ^{es} de la ligue « ARGENT » (2), les équipes classées 2 ^{es} , 3 ^{es} et 4 ^{es} de la ligue « BRONZE » (6), ainsi que les 8 équipes de la ligue « CUIVRE » à l'issue de la dernière journée du championnat. - 2 ^e journée à 6 équipes.	- 1^{re} journée : Samedi 22 mai 2027 - 2^e journée : Dimanche 13 juin 2027

Les demandes ayant pour effet de modifier l'heure d'implantation d'une rencontre dans la même demi-journée que l'implantation initiale, prévue au calendrier officiel ne sont pas soumises à l'accord du GSA adverse si :

- | Le nouvel horaire est un des horaires VERT tel que défini dans le tableau ci-dessus.

Les demandes ayant pour effet de modifier l'implantation (la date ou l'heure d'une rencontre) prévue au calendrier officiel sont soumises à l'accord du GSA adverse dans les cas suivants :

- | Le nouvel horaire peut être un horaire ROUGE de la catégorie concernée.
- | La proposition d'un horaire non réglementaire ne peut être acceptée par la CRS que dans les exceptionnels cas de force majeure.

Art. 7 Communication des résultats / Envoi de la feuille de match

GSA responsable de la saisie des résultats et de l'envoi de la FDM	GSA organisateur
Saisie des résultats sur le site FFvolley et transmission de la FDM (Papier ou FDME) pour les rencontres du samedi ou du dimanche	Dimanche 23h59 (Dernier délai)
Mot de passe	VOLLEY
➤ Feuille de match papier : La feuille de match papier (de type Régionale « plateau ») à télécharger sur le site de la Ligue IDF de volley : Cliquer ICI - Poules de 3 ou de 4 équipes : veuillez utiliser 1 seule feuille pour l'inscription des équipes ainsi qu'une seule feuille pour les résultats. - Poules de 5 équipes : veuillez utiliser 2 feuilles pour l'inscription des équipes ainsi que 2 feuilles pour les résultats. - Poules de 6 équipes : veuillez utiliser 2 feuilles pour l'inscription des équipes et 3 feuilles pour les résultats. En cas de non-respect des délais prévus, une amende HORS DÉLAIS sera appliquée à l'encontre du GSA recevant (voir MAD 2026/2027).	

Art. 8 Feuille de match

- ❖ **Poules de 4 à 6 équipes** : Le GSA recevant est dans l'obligation d'utiliser la **feuille de match papier** (de type Régionale « Plateau ») pour les rencontres des tours de qualifications régionales prévues en 1 seul set et pour les rencontres du championnat régional prévues en 2 sets secs [Cliquer ICI](#)

La feuille de match électronique simplifiée (sans marqueur) ne pourra pas être utilisée.

La feuille de match « papier » est remise par l'organisateur de la rencontre aux représentants des équipes adverses à leur arrivée.

Les joueurs (ses) seront inscrits (es) dans l'ordre croissant des numéros de maillot. Si une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueurs (ses), elle sera déclarée forfait.

Les numéros de maillots doivent être d'une couleur nettement contrastée avec celle des maillots, et compris entre 1 et 99.

Art. 8.1 Tenue de la feuille de match

Le GSA recevant est responsable de la tenue correcte de la feuille de match : si la feuille de match est illisible ou incomplète ou comporte des informations erronées, ou si la feuille de match n'est pas exploitable, une amende pourra être appliquée pour FEUILLE MAL REMPLIE (prévue au MAD 2026/2027).

Art. 9 Protocole des rencontres

Heure programmée de la rencontre	H
Présence des arbitres (le cas échéant)	H- 45 minutes
Installation du terrain et du matériel terminée avant le début du 1 ^{er} match	H- 45 minutes
Présence marqueur	Non concerné
Contrôle des présences et signature de la feuille de match	H- 15 minutes
Tirage au sort	H- 15 minutes
Echauffement au filet	H- 13 minutes
Equipe incomplète déclarée Forfait	H
Délai entre 2 rencontres du même tournoi (poules de 4, de 5 ou de 6)	10 minutes max

Art. 10 Formule sportive

M15 Féminin :

➤ **Phase n°1 - Qualification :**

❖ **Tour 1 de qualification** : le dimanche 27 septembre 2026

- | 48 équipes réparties en 8 poules de 6 équipes.
- | A l'issue du Tour 1 des qualifications :
 - Aucune équipe ne sera qualifiée pour le championnat régional.
 - Les équipes classées 1^{re}, 2^e, 3^e et 4^e de chaque poule (soit 32 équipes), ainsi que les trois (3) meilleures équipes classées 5^e de chaque poule (**soit un total de 35 équipes**), seront qualifiées pour le tour 2 des qualifications.
 - Les équipes classées 6^e de chaque poule (soit 8 équipes), ainsi que les cinq (5) équipes les moins bien classées parmi les équipes classées 5^e de chaque poule (**soit un total de 13 équipes**), seront éliminées des qualifications régionales et **devront s'engager** en championnat interdépartemental.

❖ **Tour 2 de qualification** : le samedi 17 octobre 2026

- | 35 équipes réparties en 7 poules de 5 équipes.
- | A l'issue du tour 2 de qualification :
 - Les équipes classées 1^{re}, 2^e, 3^e et 4^e de chaque poule (**soit un total de 28 équipes**), seront **qualifiées au championnat régional**. Elles seront classées de 1 à 28 selon les résultats obtenus à l'issue du tour 2.
 - Les équipes classées 5^e de chaque poule (**soit un total de 7 équipes**), seront éliminées des qualifications régionales et devront s'engager en championnat interdépartemental.

➤ **Phase n°2 – Championnat (Montante / Descendante)** : J1 à J7 (Dates : cf. article 6 – calendrier)

- | La journée 1 sera organisée comme suit :
 - Ligue « OR » : elle sera composée des équipes classées de 1 à 4 au classement général à l'issue du tour 2 des qualifications (soit 1 poule de 4 équipes).
 - Ligue « ARGENT » : elle sera composée des équipes classées de 5 à 12 au classement général à l'issue du tour 2 des qualifications (soit 2 poules de 4 équipes).
 - Ligue « BRONZE » : elle sera composée des équipes classées de 13 à 20 au classement général à l'issue du tour 2 des qualifications (soit 2 poules de 4 équipes).
 - Ligue « CUIVRE » : elle sera composée des équipes classées de 21 à 28 au classement général à l'issue du tour 2 des qualifications (soit 2 poules de 4 équipes).

| À l'issue de la journée 1 :

- Les équipes classées 1^{re} et 2^e de la ligue « OR » se maintiennent à ce niveau.
- Les équipes classées 3^e et 4^e de la ligue « OR » descendent en ligue « ARGENT ».
- Les équipes classées 1^{res} de la ligue « ARGENT » montent en ligue « OR ».
- Les équipes classées 2^{es} et 3^{es} de la ligue « ARGENT » se maintiennent à ce niveau.
- Les équipes classées 4^{es} de la ligue « ARGENT » descendent en ligue « BRONZE ».
- Les équipes classées 1^{res} de la ligue « BRONZE » montent en ligue « ARGENT ».
- Les équipes classées 2^{es} et 3^{es} de la ligue « BRONZE » se maintiennent à ce niveau.
- Les équipes classées 4^{es} de la ligue « BRONZE » descendent en ligue « CUIVRE ».
- Les équipes classées 1^{res} de la ligue « CUIVRE » montent en ligue « BRONZE ».
- Les équipes classées 2^{es} 3^{es} et 4^{es} de la ligue « CUIVRE » se maintiennent à ce niveau.

| **À l'issue des journées 2 à 6 :** Les mouvements entre les ligues s'effectueront selon les mêmes modalités que celles définies à l'issue de la journée 1.

➤ **Phase n°3 – Finales Régionales :**

❖ **Finales du Championnat Régional « OR » :**

À l'issue de la 7^e journée de la phase n° 2 (championnat), les 4 équipes de la ligue « OR », ainsi que les 2 équipes classées 1^{res} de la ligue « ARGENT » (**soit un total de 6 équipes**), seront qualifiées pour les finales du championnat régional « OR », qui se dérouleront le **dimanche 23 mai 2027** (journée).

❖ **Finales du Championnat Régional « ARGENT » :**

À l'issue de la 7^e journée de la phase n° 2 (championnat), les équipes classées 2^{es} et 3^{es} de la ligue « ARGENT » (soit 4 équipes), ainsi que les 2 équipes classées 1^{res} de la ligue « BRONZE » (**soit un total de 6 équipes**), seront qualifiées pour les finales du championnat régional « ARGENT », qui se dérouleront le **dimanche 23 mai 2027** (journée).

❖ **Finales du Championnat Régional « BRONZE » :**

A l'issue de la 7^e journée de la phase n°2 (championnat), les équipes classées 4^{es} de la ligue « ARGENT » (soit 2 équipes), les équipes classées 2^{es}, 3^{es} et 4^{es} de la ligue « BRONZE » (soit 6 équipes), ainsi que les 8 équipes de la ligue « CUIVRE » (**soit un total de 16 équipes**), seront qualifiées pour les finales du championnat régional « BRONZE », comme suit :

- **J1 – Samedi 22 mai 2027 (après-midi) :** Les équipes seront réparties en 4 poules de 3 équipes et 1 poule de 4 équipes, dans différents gymnases.
Les équipes classées 1^{res} de chacune des poules de 3, ainsi que les équipes classées 1^{re} et 2^e de la poule de 4 (**soit un total de 6 équipes**), seront qualifiées pour la J2.
- **J2 – Dimanche 13 juin 2027 (journée) :** Les 6 équipes seront réparties en 2 poules de 3 équipes, dans un même lieu.
 - **Matinée :** matchs de poules.
 - **Après-midi :** matchs de classement.

Une **cérémonie de clôture**, avec remise des récompenses, sera organisée pour les deux niveaux.

M15 Masculin :

➤ Phase n°1 - Qualification :

❖ Tour 1 de qualification : le dimanche 27 septembre 2026

| 48 équipes réparties en 8 poules de 6 équipes.

| A l'issue du Tour 1 des qualifications :

- Aucune équipe ne sera qualifiée pour le championnat régional.
- Les équipes classées 1^{re}, 2^e, 3^e et 4^e de chaque poule (soit 32 équipes), ainsi que les trois (3) meilleures équipes classées 5^e de chaque poule (**soit un total de 35 équipes**), seront qualifiées pour le tour 2 des qualifications.
- Les équipes classées 6^e de chaque poule (soit 8 équipes), ainsi que les cinq (5) équipes les moins bien classées parmi les équipes classées 5^e de chaque poule (**soit un total de 13 équipes**), seront éliminées des qualifications régionales et **devront s'engager** en championnat interdépartemental.

❖ Tour 2 de qualification : le samedi 17 octobre 2026

| 35 équipes réparties en 7 poules de 5 équipes.

| A l'issue du tour 2 de qualification :

- Les équipes classées 1^{re}, 2^e, 3^e et 4^e de chaque poule (**soit un total de 28 équipes**), seront **qualifiées au championnat régional**. Elles seront classées de 1 à 28 selon les résultats obtenus à l'issue du tour 2.
- Les équipes classées 5^e de chaque poule (**soit un total de 7 équipes**), seront éliminées des qualifications régionales et devront s'engager en championnat interdépartemental.

➤ Phase n°2 – Championnat (Montante / Descendante) : J1 à J7 (Dates : cf. article 6 – calendrier)

| La journée 1 sera organisée comme suit :

- Ligue « OR » : elle sera composée des équipes classées de 1 à 4 au classement général à l'issue du tour 2 des qualifications (soit 1 poule de 4 équipes).
- Ligue « ARGENT » : elle sera composée des équipes classées de 5 à 12 au classement général à l'issue du tour 2 des qualifications (soit 2 poules de 4 équipes).
- Ligue « BRONZE » : elle sera composée des équipes classées de 13 à 20 au classement général à l'issue du tour 2 des qualifications (soit 2 poules de 4 équipes).
- Ligue « CUIVRE » : elle sera composée des équipes classées de 21 à 28 au classement général à l'issue du tour 2 des qualifications (soit 2 poules de 4 équipes).

| À l'issue de la journée 1 :

- Les équipes classées 1^{re} et 2^e de la ligue « OR » se maintiennent à ce niveau.
- Les équipes classées 3^e et 4^e de la ligue « OR » descendent en ligue « ARGENT ».
- Les équipes classées 1^{res} de la ligue « ARGENT » montent en ligue « OR ».
- Les équipes classées 2^{es} et 3^{es} de la ligue « ARGENT » se maintiennent à ce niveau.
- Les équipes classées 4^{es} de la ligue « ARGENT » descendent en ligue « BRONZE ».
- Les équipes classées 1^{res} de la ligue « BRONZE » montent en ligue « ARGENT ».
- Les équipes classées 2^{es} et 3^{es} de la ligue « BRONZE » se maintiennent à ce niveau.
- Les équipes classées 4^{es} de la ligue « BRONZE » descendent en ligue « CUIVRE ».
- Les équipes classées 1^{res} de la ligue « CUIVRE » montent en ligue « BRONZE ».
- Les équipes classées 2^{es} 3^{es} et 4^{es} de la ligue « CUIVRE » se maintiennent à ce niveau.

| **À l'issue des journées 2 à 6 :** Les mouvements entre les ligues s'effectueront selon les mêmes modalités que celles définies à l'issue de la journée 1.

➤ **Phase n°3 – Finales Régionales :**

❖ **Finales du Championnat Régional « OR » :**

À l'issue de la 7^e journée de la phase n° 2 (championnat), les 4 équipes de la ligue « OR », ainsi que les 2 équipes classées 1^{res} de la ligue « ARGENT » (**soit un total de 6 équipes**), seront qualifiées pour les finales du championnat régional « OR », qui se dérouleront le **dimanche 23 mai 2027** (journée).

❖ **Finales du Championnat Régional « ARGENT » :**

À l'issue de la 7^e journée de la phase n° 2 (championnat), les équipes classées 2^{es} et 3^{es} de la ligue « ARGENT » (soit 4 équipes), ainsi que les 2 équipes classées 1^{res} de la ligue « BRONZE » (**soit un total de 6 équipes**), seront qualifiées pour les finales du championnat régional « ARGENT », qui se dérouleront le **dimanche 23 mai 2027** (journée).

❖ **Finales du Championnat Régional « BRONZE » :**

A l'issue de la 7^e journée de la phase n°2 (championnat), les équipes classées 4^{es} de la ligue « ARGENT » (soit 2 équipes), les équipes classées 2^{es}, 3^{es} et 4^{es} de la ligue « BRONZE » (soit 6 équipes), ainsi que les 8 équipes de la ligue « CUIVRE » (**soit un total de 16 équipes**), seront qualifiées pour les finales du championnat régional « BRONZE », comme suit :

- **J1 – Samedi 22 mai 2027 (après-midi) :** Les équipes seront réparties en 4 poules de 3 équipes et 1 poule de 4 équipes, dans différents gymnases.
Les équipes classées 1^{res} de chacune des poules de 3, ainsi que les équipes classées 1^{re} et 2^e de la poule de 4 (**soit un total de 6 équipes**), seront qualifiées pour la J2.
- **J2 – Dimanche 13 juin 2027 (journée) :** Les 6 équipes seront réparties en 2 poules de 3 équipes, dans un même lieu.
 - **Matinée :** matchs de poules.
 - **Après-midi :** matchs de classement.

Une **cérémonie de clôture**, avec remise des récompenses, sera organisée pour les deux niveaux.

Art. Art. 11 Points et classement

- | Poules de **5 équipes ou de 6 équipes (qualifications)** : l'épreuve aura lieu sous forme d'un tournoi à 5 ou à 6 équipes, les rencontres auront lieu **en un seul set de 25 points** (2 points d'écart) sans changement de terrain en cours de set (tirage au sort préalable).

Le classement s'effectuera selon les modalités suivantes :

Rencontre gagnée 1/0	2 points
Rencontre perdue 0/1	0 point
Rencontre perdue par pénalité	-1 point
Rencontre perdue par forfait	-2 points

En cas d'égalité de points, le classement prendra en compte :

1. Le nombre de victoires,
2. Le quotient du nombre de sets gagnés par le nombre de sets perdus,
3. Le quotient du nombre de points gagnés par le nombre de points perdus.
4. Le résultat de la rencontre directe.

- | Poules de **4 équipes (Championnat Régional)** : l'épreuve aura lieu sous forme d'un tournoi à 4 équipes, les rencontres auront lieu en **2 sets secs de 25 points** (2 points d'écart).

Le classement s'effectuera selon les modalités suivantes :

Rencontre gagnée 2/0	2 points
Rencontre 1/1	1 point pour chaque équipe
Rencontre perdue 0/2	0 point
Rencontre perdue par pénalité	-1 point
Rencontre perdue par forfait	-2 points

En cas d'égalité de points, le classement prendra en compte :

1. Le nombre de victoires,
2. Le quotient du nombre de sets gagnés par le nombre de sets perdus,
3. Le quotient du nombre de points gagnés par le nombre de points perdus.
4. Le résultat de la rencontre directe.

Art. 12 Temps morts

Les matchs joués en 2 sets secs de 25 points ou en un seul set de 25 points : **2 temps morts de 30 secondes** dans tous les sets sont accordés à chaque équipe.

Art. 13 Qualification des joueurs (ses) - Licence – Surclassement

Art 13.1 Qualification des joueurs (ses) :

Il appartient au GSA de vérifier le type de qualification, les surclassements et la date d'homologation (DHO) avant toute participation de ses licenciés à une rencontre, le GSA endosse seul la responsabilité des inscriptions de participants sur la feuille de match.

Les autres inscrits (entraîneur, entraîneur(s) adjoint(s), arbitre, soigneur, médecin doivent être titulaires d'une licence Encadrant « Encadrement ». (Par exception, le médecin peut présenter une carte d'accréditation délivrée par la F.I.V.B.).

L'enregistrement des équipes sur la feuille de match doit être fait par les représentants des équipes participantes (entraîneur, dirigeant, accompagnateur licencié...) avant l'heure de début de la rencontre. Les joueurs (ses) seront inscrits (es) dans l'ordre croissant des numéros de maillot.

Si une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueurs (ses), elle sera déclarée forfait.

Cas particulier de plusieurs matchs se déroulant successivement sur une même implantation (Tournois de qualification, phases finales ou plateaux de jeu) : du point de vue de la qualification des joueurs (ses), **chaque match doit être considéré comme une entité à part.**

Un joueur absent de la feuille de transcription à un premier match peut très bien, s'il est normalement qualifié, participer au match suivant.

Les règles de qualifications des joueurs (ses) et celles des quantités de licence MUTATION s'appliquent indépendamment à chacun des matchs.

En cas de présence de 3 joueurs (ses) mutés (es) ou plus sur la feuille de match, veuillez noter dans la case « remarque » le joueur (la joueuse) muté (e) ou les joueurs (les joueuses) mutés (es) qui n'ont pas participé au match concerné (article 5 du RPE : Nombre maximum de joueurs (ses) mutés (es) par match = 2).

Art 13.2 - Licence :

Pour participer à une rencontre régionale, un(e) joueur (se) doit être titulaire d'une licence **COMPETITION VOLLEY BALL** (licence individuelle avec photo ou licences du collectif avec photo) et être régulièrement qualifié (e) pour l'équipe du GSA disputant la (es) rencontre (s).

La personne qui ne peut présenter sa licence (licence individuelle avec photo ou licence collective avec photo) le jour de la rencontre ne pourra participer à la rencontre que si les conditions suivantes sont remplies :

- Elle doit justifier de son identité à l'aide d'une pièce officielle avec photographie, comprenant le nom, le prénom, la date de naissance de la personne, ainsi que les caractéristiques et l'identité de l'autorité qui l'a produite (ex. : carte d'identité, passeport, carte de séjour, carte vitale avec photo, licence N-1 avec photo, carte de transport en commun). La présentation d'un titre d'identité via l'application France Identité est admise au même titre que la présentation du titre physique correspondant. Toute autre présentation numérique (photographie, scan ou copie dématérialisée non certifiée) peut être refusée par le premier arbitre en cas de doute sur son authenticité ou sa lisibilité.
- **L'équipe doit présenter le collectif édité au plus tôt la veille de la rencontre, contenant uniquement les licences ayant été validées administrativement.**
 - **En l'absence de validation administrative, la licence ne peut pas être inscrite sur le collectif ni sur la feuille de match.**
 - **Seules les licences figurant sur ce collectif validé peuvent être autorisées à jouer.**

L'INSCRIPTION SUR UNE FEUILLE DE MATCH VAUT PARTICIPATION.

Art 13.3 Simple-Surclassement :

Pour participer aux rencontres de catégories d'âge supérieures à la sienne et pour lesquelles un simple surclassement est nécessaire, un jeune joueur doit :

- ✓ Soit présenter sa licence sur laquelle figure la mention « Simple-Surclassement »,
- ✓ Soit présenter son certificat médical de type A avec la mention « simple-surclassement »,
- ✓ La liste des licenciés de son GSA (licence collective) sur laquelle figure la mention « Simple-Surclassement ».

Art. 14 Particularité des GSA ayant 2 équipes ou plus évoluant dans la même catégorie

Art. 14.1 Particularité des GSA ayant 2 équipes ou plus évoluant en qualifications régionales dans la même catégorie

En ce qui concerne les GSA qui ont deux équipes engagées en qualifications régionales dans la même catégorie :

- Les joueurs (ses) ayant participé au tour 1 des qualifications régionales avec l'équipe 1 ne pourront pas participer au tour 2 avec l'équipe 2.
- Les joueurs (ses) ayant participé au tour 1 des qualifications régionales avec l'équipe 2 ne pourront pas participer au tour 2 avec l'équipe 1.

Tout (e) joueur (se) dérogeant à cette règle entraînera la perte de la (des) rencontre (s) par pénalité.

Exception : Les joueurs (ses) qui verront leur équipe éliminée des qualifications régionales, pourront intégrer le collectif de l'autre équipe du même GSA pour le tour suivant.

Art. 14.2 Particularité des GSA ayant 2 équipes ou plus évoluant en championnat régional et / ou interdépartemental dans la même catégorie

En ce qui concerne les GSA qui ont plusieurs équipes engagées en championnat (régional et/ou interdépartemental) dans la même catégorie d'âge, le règlement suivant devra s'appliquer :

- Après chaque journée de championnat, un (e) seul (e) joueur (se) de l'équipe n°1 peut jouer la journée suivante avec l'équipe n°2 ou l'équipe n°3...etc.
- De même un (e) seul (e) joueur (se) de l'équipe n°2 peut jouer la journée suivante avec l'équipe n°1 ou l'équipe n°3...etc.

Cette possibilité est laissée à chaque journée de championnat pour n'importe quel (elle) joueur (se).

Toutefois, sur les 2 dernières journées du championnat cela ne sera pas autorisé : un championnat comportant 7 journées, la 5^e journée bloque les collectifs, pour un championnat à 8 journées c'est la 6^e journée qui boquera les collectifs...etc.

Tout (e) joueur (se) dérogeant à cette règle entraînera la perte de la (des) rencontre (s) par pénalité.

Article 15 – Arbitrage

❖ Compétitions non encadrées par la CRA (qualifications régionales et/ou championnat régional) :

- **Plateau à 5 équipes** : l'arbitrage est assuré par l'équipe qui ne joue pas, sauf accord entre les GSA participants et l'organisateur.
- **Plateau à 4 ou 6 équipes** : l'arbitrage est assuré par les équipes concernées par la rencontre, sauf accord entre les GSA participants et l'organisateur.

❖ Championnat régional M15 féminin et M15 masculin (Poule « Or » et Poules « Argent ») :

- L'encadrement est assuré par des arbitres officiels désignés par la CRA.
- Indemnités :
 - 30 € par équipe : 60 € pour chaque arbitre (2 sets secs).
 - Virement effectué par la Ligue Île-de-France de Volley par virement.
 - La Ligue facturera 30 € par équipe et par journée de championnat aux GSA participants.

❖ **Finales du Championnat Régional M15 (« Or », « Argent » et « Bronze ») :**

- Encadrement par des arbitres officiels désignés par la CRA.
- Indemnités :
 - **28 €** par arbitre et par match (2 sets gagnants).
 - Virement effectué par la Ligue Île-de-France de Volley par virement.
 - La Ligue facturera **14 €** par équipe et par match aux GSA participants.

❖ **Cas d'absence d'un arbitre officiel :**

- L'arbitrage doit être assuré par un licencié FFvolley titulaire d'une licence Compétition « Extension Volley-Ball », ou Licence Encadrement (hors Extension Pass Bénévole et hors Extension Soignant).

Art. 16 Ballon / Terrain

Type de ballon autorisé	Article 15 RGES
GSA devant fournir les ballons	Recevant
Nombre de ballons minimum mis à disposition	12 par terrain
Ramasseur de balle	Non
Nombre de ballon pour la rencontre	1 par terrain
Dimension du terrain	9m X 18m
Hauteur du filet	M15F : 2m15 M15M : 2m24

Art. 17 Forfait

En cas de forfait lors de l'un des tours de qualifications régionales, l'équipe sera éliminée. **Elle devra s'engager en Championnat interdépartemental** si elle souhaite y participer. Elle s'acquittera d'une amende - voir document des Montants des Amendes et Droits 2026/2027 (Décision de la CRS).

En cas de forfait d'une équipe lors des tours de qualifications aux Championnats Régional, le GSA recevant est dans l'obligation de notifier le forfait sur la feuille de match et également lors de la saisie des résultats sur le site fédéral (1/F : 25/00 ou 2/F : 25/00 – 25/00).

En cas d'arrangement d'un match (mettre un score, inscrire les noms et prénoms des joueurs (ses) de l'équipe absente sur la FDM, signature à la place du capitaine et/ou de l'entraîneur de l'équipe absente...etc.) le GSA organisateur est le 1^{er} responsable, son équipe ainsi que l'équipe absente ou incomplète seront déclarées forfaits, elles s'acquitteront d'une amende financière prévue au MAD 2026/2027.

ANNEXE : Catégories d'âges Masculines – 2026/2027

FFvolley - RECAPITULATIF CATEGORIES D'AGES et Surclassements permettant de jouer dans les épreuves des catégories ci-dessous pour la saison 2026/2027



2026/2027	>=2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	<=2005	<=1986	
MASCULINS	BABY/M7		M9		M11		M13		M15		M18			M21			SENIORS	MASTERS	
	/	/	/		Filet 1,95 m.	Filet 2,10 m.	Filet 2,24 m.	Filet 2,35 m.	Filet 2,43 m.	Filet 2,43 m.									
	/	/	/		Terrain 5m. x 10m.	Terrain 7m. X 14m.	Terrain 9m. X 18m.	Terrain 9m. x 18m.	Terrain 9m. x 18m.	Terrain 9m. x 18m.									
	2021 6 ans M7(1)		Simple Surclassement		Simple Surclassement	Interdiction													
	2020 7 ans M7(2)		Simple Surclassement		Simple Surclassement	Interdiction													
	2019 8 ans M9(1)				autorisé	Simple Surclassement	Interdiction												
	2018 9 ans M9(2)				autorisé	Simple Surclassement	Interdiction												
	2017 10 ans M11(1)					autorisé	Interdiction												
	2016 11 ans M11(2)					autorisé	Interdiction												
	2015 12 ans M13(1)						Simple Surclassement	Interdiction											
2014 13 ans M13(2)							Simple Surclassement	Interdiction											
2013 14 ans M15(1)								Simple Surclassement	Interdiction										
2012 15 ans M15(2)								Simple Surclassement	Interdiction										
2011 16 ans M18(1)									Simple Surclassement	Interdiction									
2010 17 ans M18(2)										Simple Surclassement	Interdiction								
2009 18 ans M18(3)											Simple Surclassement	Interdiction							
2008 19 ans M21(1)												Simple Surclassement	Interdiction						
2007 20 ans M21(2)													Simple Surclassement	Interdiction					
2006 21 ans M21(3)														Simple Surclassement	Interdiction				
2005 22 ans &+ SEN(1)																			
1986 40 ans &+ MAST																			

ANNEXE : Catégories d'âges masculines – 2026/2027

FFvolley - RECAPITULATIF CATEGORIES D'AGES et Surclassements permettant de jouer dans les épreuves des catégories ci-dessous pour la saison 2026/2027



	2026/2027	≥2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	≤ 2005	≤ 1986	
FEMINIINES		BABY/M7		M9		M11		M13		M15		M18			M21			SENIORS	MASTERS	
		/	/	/		Fillet 1,95 m.		Fillet 2,10 m.		Fillet 2,10 m.		Fillet 2,24 m.			Fillet 2,24 m.			Fillet 2,24 m.		
		/	/	/		Terrain 5m. x 10m.		Terrain 7m. x 14m.		Terrain 9m. x 18m.		Terrain 9m. x 18m.			Terrain 9m. x 18m.			Terrain 9m. x 18m.		
2021	6 ans	M7(1)		Simple Surclassement		Simple Surclassement		Interdiction												2021
2020	7 ans	M7(2)		Simple Surclassement		Simple Surclassement														2020
2019	8 ans	M9(1)			autorisé		Simple Surclassement		Interdiction											2019
2018	9 ans	M9(2)			autorisé		Simple Surclassement		Interdiction											2018
2017	10 ans	M11(1)					autorisé		Nul & Neg. Interdiction Départ. Simple Surclassement											2017
2016	11 ans	M11(2)					autorisé													2016
2015	12 ans	M13(1)							Simple Surclassement			Nul & Neg. Interdiction						Interdiction		2015
2014	13 ans	M13(2)							Simple Surclassement			Nul & Neg. Interdiction Départ. Simple Surclassement						Interdiction		2014
2013	14 ans	M15(1)										Simple Surclassement			Nul & Neg. Double Surclassement Départ. Simple surclassement			Triples Surclassement		2013
2012	15 ans	M15(2)										Simple Surclassement								2012
2011	16 ans	M18(1)													autorisé			Simple Surclassement		2011
2010	17 ans	M18(2)													autorisé			Simple Surclassement		2010
2009	18 ans	M18(3)													autorisé			Simple Surclassement	Interdiction	2009
2008	19 ans	M21(1)																autorisé		2008
2007	20 ans	M21(2)																autorisé		2007
2006	21 ans	M21(3)																autorisé		2006
2005	22 ans 8+ SEN(1)																			2005
1986	40 ans 8+ MAST																			1986